

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **8 juillet 2024** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. La mairesse suppléante Prévost a présidé en présence des conseillers suivants :

Elgin MacFarlane
Kirk Feeny
Ralph Duncan
Tanya Clarke
Marc Bakos

Étaient absents :

Mark Wallace

Présent également :

Adam Antonopoulos, directeur général, a rédigé le procès-verbal de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

24-07-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la séance ordinaire soit ouverte à 20 h 02.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-07-02

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN JUIN

24-07-03

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

24-07-04

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 3 juin 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. **URBANISME**

Le conseil a pris note du rapport d'inspection municipale tel que soumis par l'inspecteur lors de la séance du caucus du 4 juillet 2024.

4.1 **DEMANDE CPTAQ – FERME QUINCROFT S.E.N.C.**

ATTENDU QUE M. Thomas Cameron Quinnell, propriétaire du 492 Chemin Fairview, dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation et l'usage à des fins autres qu'agricoles les lot 5 267 454 et 5 267 455 à Hinchinbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire regrouper les lots 5 267 454 et 5 267 455 et subdiviser ses lots des lots 5 266 085, 5 266 086, 5 266 087 et 5 266 089 ;

ALORS QUE Cette demande est conforme au règlement de Zonage 378.

24-07-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil n'a aucune objection à la demande faite par M. Thomas Cameron Quinnell de regrouper et subdiviser les lots. Que le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

4.2 **INSPECTIONS PISCINE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Hinchinbrooke doit effectuer des inspections de toutes les piscines de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE L'inspecteur municipal n'a pas assez de temps pour faire ces inspections seul.

24-07-06

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

QUE le conseil n'a aucune objection de former et utilisé Josée Béliveau, assistante administrative pour la municipalité de Hinchinbrooke pour faire des inspections des piscines sur le territoire de Hinchinbrooke.

QUE le conseil autorise Josée Béliveau à agir à titre de fonctionnaire et officier désigné de la municipalité de Hinchinbrooke et à cette fin, d'inspecter les piscines et remplir les rapports d'inspection à l'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

ADOPTÉ

4.3 ACHAT I-PAD

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Hinchinbrooke doit effectuer des inspections de toutes les piscines de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Le logiciel pour ces inspections fonctionne uniquement sur les I-Pad.

24-07-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que le conseil n'a aucune objection à l'achat d'un I-Pad.

ADOPTÉ

5. TRAVAUX PUBLICS

Le conseil a pris note du rapport des travaux publics tel que soumis par le superviseur de voirie lors de la séance du caucus du 4 juillet 2024.

5.1 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS POUR LA PEINTURE DES LIGNES JAUNES DES ROUTES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke doit peindre les lignes jaunes sur les chemins municipales ;

ALORS QUE la Municipalité a demandé des estimations qui répondant aux exigences ;

ATTENDUE QUE la Municipalité a reçu les soumissions de trois (3) entreprises, soit Lignes Maska, Lignes Rive Sud, et Marquage Tracage Quebec ;

ATTENDU QUE la soumission reçue par Lignes Maska est la plus basse et conforme.

PAR CONSÉQUENT

24-07-08

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Le conseil accepte l'estimation de la compagnie Ligne Maska d'un coût de 24,750.00 \$ (plus taxes) pour peindre 75km de ligne jaune sur les chemins municipales.

ADOPTÉ

5.2 DEMANDE CONSENTMENT – TRAVAUX HYDRO QUEBEC

24-07-09

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le conseil de Hinchinbrooke n'a aucune objection à la demande d'Hydro-Québec de réaliser des travaux au 238 chemin Fairview.

ADOPTÉ

5.3 OFFRES DE SABLE

24-07-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la Municipalité de Hinchinbrooke achète de l'abrasif pour la saison d'hiver 2024-2025 au montant de 18,18 \$ la tonne métrique plus taxes de Bau-Val Inc.

ADOPTÉE

5.4 DEMANDE FOIRE HUNTINGDON

24-07-11

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la Municipalité de Hinchinbrooke n'a aucune objection à faire don de la niveleuse et du carburant pour niveler la piste à la foire de Huntingdon.

ADOPTÉE

5.5 PRÉSENTATION DES PLANS DE PAVAGE DU CHEMIN MOONLIGHT LAKE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

24-07-12

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Ce conseil approuve les plans de pavage pour les 0.853 km du chemin Moonlight lake tels que soumis par la firme d'ingénierie EXP, et autorise l'appel d'offres.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 POMPIERS

Rien à signaler

6.2 ARÈNA

Rien à signaler

6.3 LOISIRS

Rien à signaler

6.3.1 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS POUR LA STRUCTURE DEK HOCKEY

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a reçu des subventions pour installer une patinoire de dek hockey ;

ALORS QUE la Municipalité a demandé des prix de trois compagnies québécoises pour l'offre selon le règlement municipal 457 concernant la gestion contractuelle ;

ATTENDUE QUE la Municipalité a reçu les soumissions de trois (3) entreprises, soit Permafib, Agora Sport, et Sport Loisirs ;

ATTENDU QUE la soumission reçue par Permafib est la plus basse qui respectait les critères de fabrication en fibre de verre.

PAR CONSÉQUENT

24-07-13

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Le conseil accepte la soumission de la compagnie PERMAFIB d'un coût de 79,282.00 \$ (plus taxes) pour l'achat et installation d'une structure dek hockey avec surface, et la fourniture de deux filets de basket.

ADOPTÉ

6.3.2 DEMANDE DE DON – PROJET COMMUNIC-ACTION

24-07-14

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la Municipalité de Hinchinbrooke fasse un don au montant de 150.00\$ au Projet Communic-Action.

ADOPTÉ

6.3.3 DEMANDE DE DON – LAC-SAINT-FRANCOIS

24-07-15

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la Municipalité de Hinchinbrooke fasse un don au montant de 250.00\$ au Reserve Nationale de la Faune Lac-Saint-Francois.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

La mairesse suppléante Prévost a examiné la liste de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2024.

7.1 PARADE FOIRE HUNTINGDON

24-07-16

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la Municipalité de Hinchinbrooke n'ait pas d'objection à la demande de la Foire de Huntingdon d'utiliser le chemin Fairview pour la parade le 8 aout 2024.

ADOPTÉE

7.2 COLLECTE DE FONDS – PARADE FONDATION BETTY RIEL

ATTENDU QUE la fondation Betty Riel aimerait organiser une parade de tracteurs pour amasser des fonds.

24-07-17

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le conseil de la Municipalité de Hinchinbrooke n'ait pas d'objection à la demande de la Fondation Betty Riel d'avoir leur parade de tracteur le 17 aout qui débutera et finira au 1565 chemin Fairview et utiliser les chemins suivants ; Fairview, Boyd Settlement, Lost Nation et Athelstan.

ADOPTÉE

7.3 NOMINATION AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU CONSEIL DU MAIRE DE LA MRC DU HAUT SAINT-LAURENT POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE : L'article 116 du Code municipal du Québec stipule que « Un conseil, peut en tout temps nommer un conseiller à titre de maire suppléant, qui, en l'absence du maire ou en période de vacances, remplit les fonctions de maire, y compris tous les privilèges, droits et obligations liées à la fonction" »

Année 2024	Noms des membres du conseil désignés comme maire suppléant
janvier, février, mars, avril, mai et juin	Laurie Ann Prevost
juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre	Ralph Duncan

CONSIDÉRANT QUE : les dispositions de l'article 210.24 de la loi sur l'organisation territoriale municipale (LRQ) stipulent qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir à titre de maire, ou de vacances de son poste, le maire est remplacé au conseil de la MRC par un suppléant que le Conseil de la Municipalité locale peut désigner parmi ses membres.

24-07-18

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le Conseil nomme les Conseillers tel que décrit au tableau (ci-dessus) pour agir comme Maire suppléant de la Municipalité, ainsi que la substitution pour siéger à l'assemblée du conseil de la MRC Haut Saint-Laurent en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir à titre de maire, ou vacances de leur poste, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

7.4 **DEMANDE CITOYEN – LIMITE VITESSE PARC DAVIGNON**

ATTENDUE QUE le citoyen trouve que les limites de vitesse dans le parc Davignon sont trop élevés à 40km/hr ;

ATTENDUE QUE de plus en plus d'enfants vivent dans cette région ;

ATTENDUE QUE les routes de gravier à l'intérieur du parc Davignon sont étroites.

24-07-19

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil de la Municipalité décide de réduire la vitesse à 15 km/h sur toutes les routes du parc Davignon, sauf le chemin Main qui restera à 40 km/h. L'installation des nouveaux panneaux de limitation de vitesse se fera une fois ceux-ci achetés. Une note sera également placée sur le site Web et le bulletin de la municipalité avec ce changement.

ADOPTÉE

7.5 **FQM – CONGRÈS ANNUEL**

CONSIDÉRANT QUE Ralph Duncan et Mark Bakos, conseillers, ont exprimé leur désir d'approfondir leurs connaissances dans le domaine municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de FQM aura lieu du 26-28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec ;

24-07-20

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

DE PERMETTRE à Mark Bakos et Ralph Duncan d'assister au Congrès du FQM. Les frais d'inscription sont de 1,100.00 \$ plus taxes chacun ;

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient assumés par la municipalité jusqu'à concurrence des montants approuvés selon le règlement municipal 308-B.

ADOPTÉ

7.6 DEMANDE CITOYEN – TAILLE PANNEAU LIMIT VITESSE ROCKBURN

ATTENDUE QUE le citoyen trouve que les panneaux de vitesse de 50km/hr sont pas assez gros.

24-07-21

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que le conseil de la Municipalité autorise le directeur général de faire une demande au MTQ pour demander pour remplacer les panneaux actuels par des panneaux plus gros.

ADOPTÉE

7.7 VENTE TERRAIN

L'agent d'immeuble, Annie Duquette de REMAX nous a donné un estimé de la valeur des lots 5 267 882 et 5 267 883 dont la municipalité désire mettre à vendre.

24-07-22

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la municipalité de Hinchinbrooke donne le mandat à Mme. Annie Duquette, Agent d'immeuble pour la vente des lots 5 267 882 et 5 267 883 pour la somme de 39,000.00\$. Que le Conseil mandate le Maire, M. Mark Wallace, et le Directeur-Général, M. Antonopoulos a signé le contrat de vente.

ADOPTÉE

7.8 DEMANDE CITOYEN – LIMIT DE VITESSE 202

ATTENDUE QUE le citoyen a fait une demande au MTQ pour étendre la zone de limite de vitesse de 50km/hr sur la route 202 pour aller des 4 coins de Herdman jusqu'au environ 1771 route 202 ;

ATTENDUE QUE le MTQ a informé le citoyen que cette demande devra provenir de la municipalité ;

Que le conseil de la Municipalité refuse cette demande et ne demandera pas au MTQ de changer les zones des limites de vitesse et étendre la zone de limite de vitesse de 50km/hr sur la route 202.

7.9 TECQ 2019-2024 VERSION 5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de paiement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent pour recevoir la contribution gouvernementale qui a

été confirmée dans une lettre du ministre des Entreprises municipales et de l'Habitation.

24-07-23

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny
IL EST RÉSOLU QUE

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et dégageant le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec et même leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et agents de toute responsabilité quant aux plaintes, exigences, pertes, dommages et frais de toutes sortes. Ayant comme base une blessure infligée à une personne, la mort de celle-ci, un dommage causé à des biens ou une perte de biens imputable à un acte délibéré ou à une négligence découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du cadre de la programmation de la TECQ 2019-2024 ;

La municipalité en approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Entreprises municipales et de l'Habitation de la version de travail de programmation n°5 ci-jointe et de tous les autres documents requis par le Ministère afin de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Entreprises municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé pour les cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Entreprises municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 5 ci-jointe consiste en divers coûts réalisés.

ADOPTÉE

7.10 AUTORISATION DÉSIGNATION INSPECTEUR MUNICIPAL

24-07-24

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

QUE Darren Casement agisse à titre d'Inspecteur Municipal de la municipalité de Hinchinbrooke soit le poste correspondant au fonctionnaire municipal désigné à l'article 119 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) comme étant responsable de la délivrance des permis, certificats et des attestations de conformité.

QUE Darren Casement, inspecteur municipal de la municipalité de Hinchinbrooke soit responsable de l'application des règlements d'urbanisme et municipaux pour lesquels l'officier municipal, le responsable de l'urbanisme et de l'inspection des bâtiments et en environnement ou le fonctionnaire désigné est nommé.

QUE Darren Casement, inspecteur municipal de la municipalité de Hinchinbrooke soit autorisé à émettre des constats d'infraction avec consentement du Conseil municipal lorsque requis pour tous les règlements d'urbanisme et municipaux qui sont applicables par

l'officier municipal, le responsable de l'urbanisme et de l'inspection des bâtiments et en environnement ou le fonctionnaire désigné.

QUE le poste d'inspecteur municipal de la municipalité de Hinchinbrooke est désigné dans certaines résolutions pour des fins d'application de certains règlements municipaux, de pouvoirs et d'ententes avec la MRC du Haut St-Laurent.

QUE monsieur Darren Casement soit nommé à titre de conciliateur-arbitre selon l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales dans l'objectif de tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de cette même loi.

ADOPTÉ

7.11 DEMANDE CITOYEN – BORD DU CHEMIN ATHELSTAN

24-07-25

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil de la Municipalité autorise le directeur général de faire une demande au MTQ pour couper les herbes hautes et les arbustes le long de la route d'Athelstan qui obstruent la vue des conducteurs.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de questions de la part de l'auditoire, la période de questions est levée.

9. FACTURES À APPROUVER

24-07-26

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que les comptes payables pour la période du 4 juin 2024 au 8 juillet 2024 au montant de 221 396,42 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cette fin et fassent partie intégrante de ces procès-verbaux.

ADOPTÉ

10. AJOURNEMENT

24-07-27

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que les affaires de l'assemblée ayant été dûment complétées, l'assemblée est levée à 20h24.

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général